

MODALITÉS COMPLETES DE L'OFFRE BONS DAIKIN – Elite Pro + ,
10 bons de remboursement de 100€ TTC dédiés aux installateurs ayant le statut Elite Pro +

DAIKIN AIRCONDITIONING FRANCE, située au 31 rue des Hautes Pâtures 92737 Nanterre, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° B 967 501 065 (ci-après dénommée « Daikin » ou « l'Organisateur ») met en place une offre de remboursement à disposition des installateurs appartenant au programme de fidélisation DAIKIN ELITE et ayant le statut Elite Pro +(ci-après dénommée « l'Offre ».)

1. Présentation de l'offre :

L'Offre bons Daikin « Elite Pro + » consiste à un remboursement par virement bancaire selon les modalités décrites dans l'article 2, pour l'achat et l'installation d'un équipement Daikin par un installateur professionnel domicilié en France métropolitaine, faisant partie du programme DAIKIN ELITE et ayant le statut Elite Pro + La facture d'installation doit être comprise entre le **1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.**

2. Conditions d'éligibilité à l'offre :

Cette Offre est réservée à toutes personnes physiques majeures ou personnes morales résidant ou exerçant en France métropolitaine, ayant reçu un ou plusieurs code(s) promotionnel(s) pour l'installation de matériel Daikin.

Le remboursement se fera sous la forme d'un virement bancaire uniquement. Le montant du virement dépendra du nombre de bon de réduction valide. Le montant de remboursement ne pourra dépasser la somme de 1 000€ TTC par facture.

3. Comment participer :

Pour participer à l'Offre et obtenir votre remboursement :

- 1- Connectez-vous à www.daikin-elitepro.fr avant le 15/01/2025
- 2- Saisissez votre nom, prénom, e-mail, téléphone, le nom de l'installateur figurant sur votre facture, votre ou vos n° de bon et votre IBAN.
- 3- Téléversez les documents suivants :
 - a. Un scan de votre facture originale d'installation mentionnant la date de la facture, le nom de l'équipement Daikin installé, et la raison sociale de votre installateur
 - b. La photo ou le PDF de votre bon de réduction faisant apparaître le code du bon

Un e-mail de confirmation de réception de votre participation vous sera envoyé. Si vous n'avez pas reçu ce mail dans l'heure qui suit votre inscription, vérifiez dans les courriers indésirables de votre boîte mail.

Ou envoyez au plus tard le 15 janvier 2025 (cachet de la poste faisant foi), les justificatifs suivants :

- a. Renseignez sur papier libre : votre nom, prénom, e-mail, téléphone et nom de l'installateur,
- b. Une photocopie de votre facture d'installation
- c. Une photocopie du ou des bon(s)
- d. Votre RIB.

Envoyez le tout, sous enveloppe suffisamment affranchie, frais d'envoi à votre charge, votre dossier avant le 15/01/2024 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

TAKE OFF N°3830 – DAIKIN ELITE PRO +
CS 40593
13595 Aix-en-Provence CEDEX 3

Note : Les documents que vous adressez par courrier pour participer à l'offre ne pourront pas vous être restitués.

4. Obtention de votre remboursement :

Si votre dossier respecte toutes les conditions de l'Offre, vous recevrez votre remboursement selon les conditions d'éligibilités à l'offre indiquées ci-dessus par virement bancaire exclusivement, dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la réception de chaque dossier complet et conforme.

5. Mentions complémentaires importantes :

Toutes demandes incomplètes ou effectuées hors délai, feront l'objet d'un e-mail indiquant les raisons du non-remboursement. L'Organisateur refusera toute demande de réclamation par courrier ou, s'il apparaissait des fraudes, falsifications de la facture d'achat et de l'installation de matériel, ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation. Le cas échéant, l'Organisateur, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger l'original de la facture. Si la fraude est avérée, l'Organisateur sera en droit de refuser la demande de remboursement du Client.

Enfin, il est précisé que l'Organisateur ne saurait être tenu responsable du mauvais fonctionnement du réseau internet, ou de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux internautes, à leurs équipements informatiques, téléphoniques et aux données qui y sont stockées, dans le cadre de leur participation à l'Offre.

Chaque Client, qui participe à l'Offre est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les modalités complètes de l'Offre consultable sur le site daikin-elitepro.fr

Les frais de participation ne seront pas remboursés par l'Organisateur.

Pour toutes questions, contestations et complément d'information sur cette opération, vous pouvez contacter le service client : service.consommateur@take-off.fr avant le **15/02/2025** en précisant le numéro de l'Offre : **3830 – Daikin Elite Pro +** dans l'objet de votre mail, l'opération sera définitivement clôturée après cette date.

6. Données personnelles :

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique par la société Take Off, missionnée par la Société Organisatrice, responsable du traitement de cette opération. Ce traitement est réalisé uniquement en France. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées pour une durée d'un an à compter de la clôture de cette opération. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre de l'offre et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Dans le cas où vous avez accepté de recevoir des informations commerciales de la part de la Société Organisatrice, ces données seront transmises à son service marketing. La Société Organisatrice garantit qu'elle traitera les données à caractère personnel conformément à la loi applicable, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la sécurité desdites données.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à l'adresse suivante : dpo@take-off.fr